



Au Royaume-Uni, un homme transgenre, né femme, accouche d'un enfant, mais refuse d'être mentionné sur l'acte de naissance comme étant sa mère. Il propose d'être désigné comme étant simplement son « *parent* ». Il explique en effet qu'ayant fait la démarche sociale, publique et juridique d'être devenu homme, il ne pourrait pas supporter d'être désigné par un terme « *intrinsèquement féminin* ». « *Cela revient à définir le mot mère : est-ce que cela signifie la mère de l'enfant ou la personne qui a donné naissance à l'enfant? Il semble que le registraire général [de l'Etat-Civil] va faire valoir que cela signifie la personne qui a donné naissance à l'enfant* ».

Ce n'est pas la première fois qu'un homme transgenre donne naissance à un enfant, ni au Royaume-Uni, ni dans le reste du monde, mais c'est la première fois qu'il refuse le qualificatif de mère. Le « *parent 2* » existe déjà sur les formulaires, pour les couples de même sexe, en cas d'adoption, cet homme transgenre réclame l'introduction du « *parent 1* ».

[Pour aller plus loin :](#)

[Un homme « devenu femme » réclame le statut de mère de son enfant](#)

[Allemagne : la filiation à l'épreuve des changements de sexe](#)

[Royaume-Uni : vers une facilitation du changement d'état-civil pour les transsexuels ?](#)